



Monts-de-Corsier, le 4 avril 2017

CORSIER-SUR-VEVEY

## Procès-verbal no 4

### Séance du lundi 3 avril 2017

Il est 20h00 lorsque **M. H. Liniger**, ouvre la séance dans la salle du Conseil communal, à Corsier. Il salue les Conseillers, M. le Syndic F. Brun, Mesdames et Messieurs les Municipaux. Il excuse l'absence de M. Marco Milosavljevic, huissier. Il salue également M. B. Demierre, Greffe municipal, M. le Sergent Ch. Hertzseisen, répondant de police de proximité, M. Léandre Duggan correspondant de presse. Il n'y a pas de public.

Les membres suivants sont excusés : Mmes L. Pieper et A. Reber. MM. O. Bays, Y. Bucher, S. Ragab et E. Schopfer. M. F. Mirabile est absent.

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

#### 3. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

#### 4. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal

**M. le Président** lit la lettre de démission de Mme C. Haller qui a déménagé hors de la commune. Elle reste active au sein de la société de Développement.

**M. le Président** lit l'art. 5 du règlement communal et procède à l'assermentation de **M. Urs Schluechter** (C). Des applaudissements ponctuent cette prestation de serment.

#### 5. Correspondance et communications du Bureau du CC

-**M. le Président** annonce la naissance de Stella, fille de **Mme A. Reber** (P) et de **M. E. Gentilini** (P) et adresse des félicitations aux parents.

-Le 7 mars 2017, **M. le Président** a assisté à l'assemblée générale de la Société de Développement de Corsier. Le Comité, au nombre de 5 dames, reconnaît souffrir des premiers signes de fatigue liés à la charge du travail. Deux personnes se sont proposées en qualité d'assistantes avant de s'engager au Comité.

-Des remerciements sont adressés à tous les volontaires pour leur participation au dépouillement du 30 avril 2017.

## 6. Communications de la Municipalité

### Administration, Finances & Territoire – M. le Syndic Franz Brun

**Conseil communal - Huissier** : la Municipalité est à la recherche d'une huissière ou d'un huissier du Conseil communal à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017, afin de remplacer M. Marko Milosavljevic qui a décidé de démissionner après 8 ans de bons et loyaux services. Pour tout renseignement sur cette fonction ainsi que pour le dépôt de candidature, merci de contacter le bureau du Greffe municipal.

**Conseil communal - Séances** : afin de tenir compte et ajuster aux mieux les échéances liées à l'annonce de préavis, à leur diffusion et à leur présentation aux commissions concernées, mais aussi de respecter les diverses contraintes de l'agenda (vacances scolaires et fériés notamment), la Municipalité n'a proposé que 4 séances du Conseil communal pour 2017. Il est fort probable que ce rythme soit maintenu à l'avenir, à moins que des impératifs ne conduisent à revoir ce calendrier en fonction d'objets à soumettre à votre Conseil. Pour mémoire, il a été très rare, au cours des années précédentes, que les 6 séances habituellement agendées se voient toutes confirmées.

**Conseil communal – matériel pour les séances** : la Municipalité envisage de proposer aux Conseillers ne souhaitant plus recevoir leur « enveloppe » de séance sous forme « papier » de recevoir son contenu sous forme de pièces jointes à un courriel. Un formulaire vous sera prochainement adressé afin de vous permettre de faire part de votre choix quant au mode d'envoi futur de ces documents. Nous tenons par ailleurs à rappeler que, via le site internet de la commune, tous les préavis déposés sont accessibles à tout un chacun dès leur envoi ainsi que tous les PV du Conseil une fois ceux-ci approuvés.

**Conseil communal – liste de projets à l'étude** : le souhait d'obtenir la liste des projets sur lesquels la Municipalité travaille ou réfléchit a été émis par les chefs de groupes lors d'une rencontre avec le bureau du Conseil. Le plan des investissements, joints à chaque brochure de comptes ou de budget (soit 2 fois par année) donne une bonne vision des intentions et réflexions ayant un impact financier, tout en gardant à l'esprit qu'il y aura toujours des événements non planifiés qui vont s'y ajouter au fur et à mesure. Un exemple vous sera donné tout à l'heure par Philippe Goletta. Quant aux projets plus « stratégiques », c'est au travers des communications municipales, que votre Municipalité souhaite vous en faire part.

**Domaine du Manoir de Ban SA** : la société Domaine du Manoir de Ban a transféré son siège social au Manoir de Ban à Corsier en date du 20 février 2017. Le siège administratif reste à la rue du Collège 26 à Clarens.

### Education, Sociétés locales & Sports, développement durable – Bernard Schär

**Association scolaire** : M. Christian Berdoz a démissionné de son poste de directeur de l'établissement scolaire à fin janvier de cette année, pour se consacrer aux relations inter-cantoniales auprès de la direction du département formation, jeunesse et culture. La direction de l'enseignement obligatoire a procédé à la mise au concours du poste de directeur. Le Conseil d'Etat a nommé Mme Valérie Boden qui est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> avril dernier.

-Dans sa séance du 30 mars dernier, le Conseil intercommunal a notamment approuvé le rapport de gestion et les comptes annuels 2016.

Dans cette même séance, le Comité de direction a transmis une communication relative au Programme LIFT. Ce programme a pour objectif de soutenir les jeunes dans leur entrée dans le milieu professionnel et de réduire le fossé entre le monde de l'école et celui de

l'apprentissage. Il s'adresse à des élèves sélectionnés au sein de l'établissement secondaire en 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>, qui souhaitent connaître de manière concrète la réalité des entreprises par des places de travail hebdomadaires, de quelques heures par semaine sur une période de 12 semaines ; places de travail mises à disposition par les entreprises et PME de la région. Nous sommes en contact avec plusieurs entreprises qui se sont montrées ouvertes à accueillir des élèves. Nous espérons que d'autres entreprises nous rejoindront prochainement pour augmenter le nombre de places de travail à proposer à ces jeunes.

**EGZEKO – Service animation jeunesse** : nouvelle collaboratrice à Egzeko. Il a été procédé à l'engagement de Mme Fiamma Cirrito, pour la période de juin à décembre de cette année, en remplacement de Mme Suzy Favre qui bénéficiera d'un congé maternité. Mme Cirrito est au bénéfice d'une formation d'animatrice socioculturelle.

**Société de développement** : cette société a tenu son assemblée générale dans le courant du mois de mars, avec de plus en plus de participants. Tous les membres du Comité ont été ré-élus et poursuivent leur engagement en faveur à la population de notre commune par les diverses activités proposées. La Municipalité les remercie de leur engagement actif et se réjouit de voir probablement d'autres personnes rejoindre ce comité. La prochaine activité aura lieu le vendredi après-midi 7 avril avec la traditionnelle course aux œufs, dans le magnifique cadre du Parc Chaplin.

**Développement durable** : la Commission consultative s'est réunie à quelques reprises. Elle a rencontré Mme Keller, Cheffe de l'Unité de développement durable du Canton de Vaud qui nous a présenté de nombreux supports pour guider la commune. Puis, lors d'une autre séance, nous avons accueilli M. Degex, municipal à Blonay, commune qui a démarré sa propre réflexion en lien avec le développement durable il y a plus de deux ans. Il nous a ainsi fait part de son expérience ; ce qui fut fort intéressant. La Commission poursuit ses réflexions dans le but de proposer à la Municipalité des recommandations et de proposer des actions spécifiques.

### Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz

**Aménagement du village** : la réalisation de l'îlot situé à l'entrée du village, à l'intersection avec le chemin Vert (Commune de Vevey) s'est terminée à mi-mars 2017. Tous les travaux d'infrastructures sont terminés.

La pose des enrobés au carrefour Terreaux / Jaman s'effectuera pendant les vacances de Pâques ce qui engendrera la fermeture complète du 10 au 23 avril 2017 (les habitants de la rue de Jaman pourront transiter par la cour des Collèges).

Les tapis de finitions et le marquage de la place du Châtelard et du carrefour Terreaux / Jaman seront réalisés durant les vacances d'été 2017.

Vous pouvez d'ores et déjà réserver la date de l'inauguration du nouvel aménagement du village, le vendredi 25 août 2017, à 17h00.

**Chapelle des Monts** : suite à l'intervention de M. Christofer Borloz lors de la dernière séance du Conseil communal, la Municipalité a écrit à la DGMR pour demander la pose d'un miroir double sur la route de Châtel afin que les conducteurs qui quittent la Chapelle des Monts aient une meilleure visibilité. Nous vous informons que cette demande a été refusée par le Canton en raison de la mauvaise interprétation de la distance réfléchiée dans le miroir que pourrait avoir le conducteur.

### Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher

**Naturalisations** : en référence à la Loi du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles (LPrD), plus particulièrement à l'article 15 sur la communication des données, nous vous informons que dorénavant, la Municipalité ne communiquera plus les noms des personnes naturalisées au Conseil communal, mais uniquement le nombre et la nationalité d'origine des habitants ayant prêté serment.

**Nonagénaires** : une délégation municipale a fêté M. Georges Codéray qui a eu nonante ans le 21 décembre 2016.

### Population & Sécurité – Arianne Rouge

**Association Sécurité Riviera** : nous portons à votre connaissance que le Règlement général de police intercommunale (RGPI) a été complété d'un nouvel article 93 traitant des amendes d'ordre communales. Cette disposition est entrée en vigueur le 6 février dernier. Dès lors, les communes peuvent assermenter des employés de leurs services en vue de dénoncer les infractions rencontrées sur le domaine public (cracher, uriner, abandonner ses déchets, stationner hors cases, ne pas ramasser les excréments de chiens, introduire des chiens ou autres animaux dans des endroits où ils sont interdits, etc...). La Commune de Corsier n'a pas souhaité déléguer cette possibilité de dénoncer à ses employés et a décidé de laisser cette compétence aux agents de Police Riviera. Par contre, quiconque agit de manière incivile dans d'autres communes avoisinantes pourra être abordé et amendé par des membres du personnel communal assermentés et formés.

-M. Frédéric Pilloud – âgé de 45 ans et domicilié à Châtel-St-Denis – a été nommé Directeur de l'Association Sécurité Riviera suite au départ à la retraite de M. Michel Francey en juillet prochain.

-Dès le 1er février 2017, l'Association Sécurité Riviera met à disposition des usagers motorisés la possibilité d'un paiement du stationnement par smartphone ou Internet, dans les communes de Montreux, Vevey, La Tour-de-Peilz, Blonay, St-Légier et Corsier-sur-Vevey, suite à l'introduction de l'application « ParkNow » fournie par la société Parkmobile Suisse SA. Il s'agit d'un système simple et avantageux. En effet, le coût du stationnement correspond directement au temps effectivement consommé. Des autocollants placés sur les horodateurs informent les conducteurs sur la manière de procéder. Le système avec boîtier sera maintenu.

-Sécurité : en cas de constat de situations étranges ou suspectes, n'hésitez pas à appeler la Police.

### Environnement – Michel Ceppi

**Micro-déchèterie de la Planie** : la déchèterie de la Planie a été améliorée pour offrir un accès avec une plage horaire beaucoup plus grande. Une première partie sera accessible en continu pour le verre, le papier/carton, le compost, les textiles ainsi que les ordures ménagères (sacs taxés). La deuxième partie quant à elle aura des horaires d'ouverture et vous pourrez y déposer vos déchets spéciaux. Un employé de la voirie sera à votre disposition pour vous conseiller sur le tri de ces derniers. Merci à toute personne qui utilisera cette nouvelle déchèterie de la garder propre et de trier au mieux. Les employés de la voirie et la commune vous remercient et se tiennent à votre disposition pour toutes autres questions. Le système Gasto vert est mis en place à Corsier et à Praz Libon. Les déchets verts, même cuits seront transformés en biogaz. L'installation de ce système à l'avenue Reller prendra un peu plus de temps, des autorisations doivent être demandées aux propriétaires des lieux.

Une benne de 14 m<sup>3</sup> a été remplie lors de la collecte de l'amiante, le 26 mars dernier.

**Travaux du SIGE aux Chemins de Meruz et Sur le Crêt** : le SIGE a informé la Municipalité le 26 janvier dernier de sa décision de remplacer l'ancienne conduite d'eau assurant la défense incendie aux chemins de Meruz et sur le Crêt. Ce chantier est planifié pour le printemps 2018. La participation aux travaux de génie civil à charge de Corsier est estimée à CHF 102'600.00 sans tenir compte des compléments qui seront générés par l'élargissement de ces travaux à tous les Services et au cours desquels il conviendra de profiter d'exécuter des travaux d'entretien communaux. Cet objet est l'illustration de la difficulté pour la Municipalité de tout prévoir et planifier à l'avance et confirme la nécessité d'une certaine souplesse à la fois de l'exécutif et du législatif. En l'occurrence, cette dépense, inconnue jusqu'à fin janvier 2017 et prévue pour début 2018, sera ajoutée au plan des investissements lors de l'édition de la brochure des comptes 2016, en tenant compte de nos prévisions quant aux coûts, lesquels n'auront pu qu'être estimés sans aucune précision dans l'intervalle à disposition.

**Carrefour de la Chaux** : le début du chantier du carrefour de la Chaux est fixé au mardi 18 avril 2017.

7. **Préavis no 01/2017 Demande de crédit pour l'étape 1 de la réfection des chemins agricoles type AF (Améliorations foncières)**

**M. D. Philipona (C)** lit le rapport de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité le préavis.

**M. C. Desmet (C)** lit celui de la Commission ad hoc. Un amendement est déposé, il diffère de celui écrit dans le rapport. Grâce au travail de **M. M. Ceppi**, l'amendement est plus précis :

a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre la 1<sup>ère</sup> étape de remise en état des chemins agricoles type AF tels que définie ci-dessus pour un montant total de CHF 1'949'000.00 **et d'y ajouter la réalisation de places d'évitement sur le chemin de la Baume pour un total de CHF 40'000.00 TTC, portant le montant total des travaux à CHF 1'989'000.00 ;**

b) de financer cet investissement par recours à un emprunt à hauteur de CHF 1'989'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives.

Les places d'évitement se situeront uniquement sur le Chemin de la Baume, les autres chemins étant trop étroits.

Les cinq membres de la Commission ad hoc soutiennent l'amendement et acceptent le préavis à l'unanimité.

**M. P. Bugmann (A)** demande si les propriétaires ont été contactés et si la somme de CHF 40'000.00 comprend l'achat du terrain.

**M. M. Ceppi** répond que la somme de CHF 40'000.00 englobe l'achat du terrain et les travaux. Les propriétaires seront contactés prochainement.

La parole n'est plus demandée **M. le Président** soumet au vote l'amendement cité ci-dessus :

**L'amendement est accepté à une large majorité (1 abstention).**

**M. le Président** soumet au vote les conclusions amendées du préavis soit :

a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre la 1<sup>ère</sup> étape de remise en état des chemins agricoles type AF telle que définie ci-dessus pour un montant total de CHF 1'949'000.00 et d'y ajouter la réalisation de places d'évitement sur le chemin de la Baume pour un total de CHF 40'000.00 TTC, portant le montant total des travaux à CHF 1'989'000.00 ;

b) de financer cet investissement par recours à un emprunt à hauteur de CHF 1'989'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives.

c) de porter en déduction de l'investissement toutes les subventions (cantonales et fédérales) qui seront versées rétroactivement au bouclage des comptes de chaque ouvrage ;

d) de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 300'000.00 afin d'amortir partiellement cet investissement ;

e) d'amortir le montant résiduel de cet investissement sur une durée de 20 ans au maximum.

**Le préavis municipal amendé no 01/2017 est accepté à l'unanimité.**

**8. Rapport no 01/2017 Réponse au postulat de Mme Danielle Petitat, déposé le 15.02.2016, demandant à la Municipalité de mettre en place une reconnaissance des habitants de la commune qui mettent en valeur la communauté de Corsier par leurs activités sportives, artistiques, culturelles et économiques.**

**M. le Président** rappelle que le Conseil en acceptant le rapport de la Municipalité, prend acte des conclusions données. Dans le cas contraire, un nouveau postulat pourrait être déposé ou, à défaut, l'affaire sera considérée comme close et classée sans suite.

**Mme C. Stucki (C)** lit le rapport de la Commission ad hoc qui, à l'unanimité, accepte le rapport no 01/2017.

**M. A. Goy (C)** s'étonne de la réponse municipale et demande pour quelle raison il n'est pas possible de mettre en place une reconnaissance pour les citoyens de la commune. Il cite les communes de Blonay et St-Légier qui organisent à tour de rôle une cérémonie relevant les mérites sportifs, culturels, etc... Il propose que les communes du Cercle organisent par tournus un moment festif pour les habitants méritants. Il invite les Conseillers à refuser le rapport no 01/2017.

**M. le Syndic** répond que la reconnaissance envers les citoyens se fera en fonction de l'événement. Il cite l'exemple d'Alinghi où une fête a eu lieu au Château de la FILA. La commune tient à honorer les habitants méritants, mais de manière spontanée. Il n'y a pas assez d'événements pour créer une Commission permanente.

**Mme V. Rapsode (C)** est également déçue de la position de la Municipalité. Les actifs méritants devraient être reconnus au même titre que les nonagénaires.

**Mme J. Henry-Baudois (V)** demande s'il y a des exemples de personnes dont les mérites seraient à relever.

**M. Ch. Borloz (A)** cite 2 exemples : la fanfare des Monts-de-Corsier qui, en 2003, est sortie 1<sup>ère</sup> vaudoise de la 2<sup>ème</sup> catégorie de Brass Band et M. Bastien Mouthon, sportif émérite.

**M. le Syndic** invite les habitants de la commune à communiquer à la Municipalité les noms de personnes méritantes. La Municipalité s'engage à les féliciter, les fêter et reconnaître leur talent.

**M. F. Rittmeyer (V)** propose que les 4 communes du Cercle s'associent pour mettre en place une structure permettant de récompenser les personnalités issues de la région.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote la décision suivante :

-de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de Mme Danielle Petitat

**Le rapport municipal no 01/2017 est accepté à la majorité** (avis contraires : 7 abstentions : 12).

9. **Rapport no 02/2017 Réponse au postulat de Mme Jocelyne Henry-Baudois, déposé le 12.12.2016, demandant à la Municipalité d'établir un plan de remboursement de la dette communale qui devra être tenu à jour et présenté régulièrement au Conseil communal**

**Mme G. Gilléron (C)** lit le rapport de la Commission ad hoc qui, accepte à l'unanimité, le rapport no 02/2017.

**Mme J. Henry-Baudois (V)**, au nom des Verts, remercie la Municipalité pour le rapport détaillé et complet. Les tableaux présentés lors des préavis impliquant un investissement permettent d'avoir une bonne idée de l'état des lieux. Elle relève que 4 millions et demi de dettes (en rapport avec la marge d'autofinancement, nettement plus basse) reste un chiffre inquiétant si les taux d'intérêts devaient augmenter. Compte tenu de la situation économique actuelle, il y a une forte probabilité pour que les rentrées d'impôts n'augmentent pas. Le risque de devoir emprunter pour payer les intérêts de la dette doit rester une préoccupation constante.

Les Verts forment le vœu que la dette ne soit plus augmentée, et qu'elle soit ramenée au niveau le plus bas possible, au besoin par étalement dans le temps des investissements qui n'ont pas de rentabilité à court terme.

**M. P. Bugmann (A)** relève que le sujet du Rapport no 02/2017 est : quelle dette la commune de Corsier peut-elle se permettre ? ni la Municipalité, ni la Commission ad hoc n'ont approfondi ce thème, il est déçu. Il se réfère au tableau (p.2 du rapport municipal) des totaux des préavis approuvés en 2015. Il est nécessaire d'évaluer le futur.

Il cite également les charges sociales cantonales qui augmentent plus que les dépenses liées à l'éducation et à la formation. Il précise que, d'ici trois ou quatre années, il n'y aura plus de Cash-Flow positif. Les charges liées à la structure Ondine vont encore augmenter avec une prise en charge plus large (mercredi après-midi) et celles du réseau Rêve tournent au cauchemar ! la situation financière de la commune va devenir inconfortable.

**M. le Syndic** demande pourquoi la Cofin et le Conseil communal viennent d'accepter le préavis no 01/2017 concernant la réfection des chemins agricoles et de dépenser plus de CHF 600'000.00. La dette va encore augmenter.

**M. P. Bugmann (A)** répond que les coûts seraient plus importants si les travaux n'étaient pas effectués rapidement. Il y a également un subside garanti. La dépense est acceptable. La Cofin sera très attentive aux préavis présentés dans le futur.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote la décision suivante :

-de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de Mme Jocelyne Henry-Baudois

**Le rapport municipal no 02/2017 est accepté à la majorité** (avis contraire : 0 abstentions : 17).

**10. Rapport no 03/2017 Réponse au postulat de Mme Jessica Ribeiro, déposé le 12.12.2016, demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité d'ouvrir l'accès à la déchetterie communale de Vevey aux habitants de l'avenue Reller et du chemin Vert domiciliés à Corsier-sur-Vevey**

**M. T. Ribeiro** (P) lit le rapport de la Commission ad hoc qui, à l'unanimité, accepte le rapport no 03/2017.

**M. C. Desmet** (C), p.2, alinéa 5, du rapport de la Commission ad hoc précise que, contrairement à ce qui est écrit, tous les Corsiérans ne bénéficient pas d'une collecte porte à porte des sacs poubelles payants, du papier et des déchets organiques. Les habitants des Monts-de-Corsier ont des moloks à disposition.

**M. P. Groux** (C) relève que les Corsiérans habitant au-dessus de l'autoroute ne disposent pas de service porte à porte.

**M. T. Ribeiro** (P) souhaite un retour sur les discussions menées lors de la séance du 21 mars 2017 entre les autorités des communes du Cercle.

**M. M. Ceppi** répond que la séance a duré 3 heures et que le sujet de la déchetterie définitive n'a pas été abordé. La discussion sera reprise lors des prochaines rencontres. Il faut avoir des projets au cas où le Canton demanderait la mise en conformité de la déchetterie. Il n'y a pas de problème de salubrité avec la déchetterie provisoire de Praz-Libon.

**Mme M. Meier** (C) souhaite connaître quels seraient les travaux à entreprendre pour que la déchetterie provisoire de Praz-Libon soit aux normes.

**M. M. Ceppi** répond que le sol n'est pas protégé. Si des huiles coulent, elles peuvent se répandre dans la nature. Tout a été mis en place pour éviter les problèmes, il n'y en a pas eu jusqu'à maintenant, le personnel qualifié est là pour aider et orienter les citoyens dans le tri de leurs déchets. Nul n'est à l'abri d'une souillure découlant d'une mauvaise récupération ou d'un renversement de produits polluants.

**M. F. Rittmeyer** (V) constate que, lors de fortes pluies, le ruisseau traverse l'endroit où sont stockés les déchets verts. Cette eau chargée part dans les eaux claires et rejoint la Veveyse. Il faudrait réaliser un drainage en amont de la zone des déchets verts.

En p.1 du rapport de la Commission ad hoc, il est écrit que l'Avenue Reller et le Ch. Vert abritent 366 ménages. Quel pourcentage des ménages corsiérans cela représente-t-il ?

**M. le Syndic** relève que cela représente un 20%.

**Mme M. Meier** (C) s'étonne que le coût de la déchetterie définitive de Praz-Libon s'élèverait à 4 millions pour une population d'environ 10'000 personnes et Montreux avec une population de 32'000 personnes investirait la même somme pour leur déchetterie.



**M. le Syndic** répond que la situation n'est pas comparable. Le coût du dernier projet pour la déchetterie définitive est de 3,5 millions. Une grande partie de la déchetterie de Montreux est située sous l'autoroute, il n'est donc pas nécessaire de construire un toit.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote la décision suivante :

-de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de Mme Jessica Ribeiro

**Le rapport municipal no 03/2017 est accepté à une large majorité (avis contraire : 0 abstentions : 2).**

**11. Rapport no 04/2017 Réponse au postulat de M. André Goy, déposé le 12.12.2016, demandant à la Municipalité d'améliorer l'attractivité du site Internet communal.**

**Mme J. Ribeiro (P)** lit le rapport de la Commission ad hoc qui, à l'unanimité, accepte le rapport no 04/2017.

**M. le Syndic**, p.2, alinéa 4 du rapport de la Commission ad hoc, précise que le site est mis à jour très souvent (P.V. du CC, préavis, Corsièran, etc...). C'est la relecture complète du site qui est accomplie une fois par année.

**M. A. Goy (C)** est affligé par la réponse de la Municipalité. Dans la rubrique « Galerie » il énumère les photos prises en 2012, 2013 et 2016. Il en ressort qu'il ne se passe rien à Corsier, une commune inexistante au niveau culturel, sportif, économique et touristique. Contrairement aux autres communes du district de la Riviera, il n'y a pas une rubrique sur le thème du tourisme et de l'économie. Corsier comporte des commerces, des restaurants. **M. A. Goy (C)** constate que la relecture du site n'est pas performante car il est écrit que la famille Chaplin habite toujours le Manoir de Ban ! la Municipalité va se pencher sur une remise en question du site, mais pas avant 2018. Un site internet communal neuf et de qualité coûte environ CHF 15'000.00 (renseignement pris auprès de la Société Pix Inside à Nyon qui a construit le site Internet de la commune de Prangins).

Il invite les Conseillers à refuser la réponse de la Municipalité et à lui retourner le postulat avec comme objectif de débloquer cette année encore le budget nécessaire à la création d'un site Internet digne de ce nom.

**M. le Président** précise qu'il n'est pas possible de renvoyer le postulat à la Municipalité, il faudra en déposer un nouveau.

**M. le Syndic** est d'accord avec la Commission ad hoc pour mettre en lien des événements, des informations sur ce qui existe et peut modifier l'aspect, les menus. La Municipalité ne veut pas gérer des informations touristiques. Cela a un coût et ce n'est pas la priorité du moment. Des remarques sont faites à la Municipalité pour qu'elle génère des économies.

**M. P. Groux (C)** ne trouve pas le site de Corsier « accrocheur ». Des techniques ancestrales sont utilisées. Il y a trop de cheminement pour obtenir des informations. **M. P. Groux (C)** ne met pas en cause le contenu mais son accessibilité qu'il juge difficile. Il souhaite un site agréable et rapide à visiter.

**M. M. Makowka (C)** constate que le site n'utilise pas la technologie d'aujourd'hui. La création d'un nouveau site a un coût, probablement plus de CHF 15'000.00. La Municipalité souhaite mettre au budget un certain montant. est-il destiné à simplement rajouter des liens ? ce ne serait pas satisfaisant. Le site est difficilement lisible avec une tablette ou un téléphone.

**M. A. Goy (C)** précise que la Société Pix Inside à Nyon crée des sites pour une somme allant de CHF 12'000.00 à CHF 16'000.00 avec CHF 1'000.00 d'entretien par année.

**M. le Syndic** répond qu'une certaine somme sera inscrite au budget 2018. Il y a beaucoup de liens, d'inter-faces entre les logiciels et le site. L'écran à l'entrée de la Maison de commune est en lien avec le site, de même que la réservation des salles. Le coût serait conséquent et la Municipalité veut suivre les recommandations de la Cofin qui demande d'être raisonnable dans les dépenses !

**M. F. Rittmeyer (V)** demande quel le montant sera inscrit au budget 2018.

**M. le Syndic** ne peut pas donner de chiffre, sans étude et devis.

**M. X. Fonjallaz (A)** précise que, le site de la commune n'est pas adaptable sur les mobiles. Il ne sera plus référencé sur google à partir de 2018.

**Mme J. Ribeiro (P)** souhaite connaître le taux d'utilisation du site Internet de la commune.

**Mme A. Rouge** répond que le compteur de visites a été mis en activité la semaine dernière. Il est donc trop tôt pour prendre connaissance du nombre de visiteurs du site. Les chiffres seront donnés ultérieurement.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote la décision suivante :

-de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de M. André Goy

**Le rapport municipal no 04/2017 est accepté à la majorité (avis contraires : 14 abstentions : 10).**

## 12. Interpellations, motions, postulats

**-M. P. Groux (C)** dépose un vœu « **Adjonction au règlement communal sur la gestion des déchets** » :

*Depuis janvier 2014, nous sommes soumis au Règlement sur la gestion des déchets. La taxe forfaitaire est facturée à tous les habitants de plus de 18 ans. Un certain nombre de mesures d'accompagnement existe, notamment en faveur des familles, mais contrairement à bien des communes (Vevey, la Tour-de-Peilz, Montreux, St-Légier) il n'existe pas d'exemption pour les étudiants ou apprentis de 18 à 25 ans. Je demande à la Municipalité de réfléchir quant à la possibilité de rajouter cette mesure d'accompagnement au Règlement et de nous démontrer les incidences financières éventuelles.*

**M. le Syndic** répond que cette situation est le point faible du Règlement sur la gestion des déchets. Une réponse écrite sera donnée lors de la prochaine séance du CC.

**M. F. Rittmeyer (V)** souhaite s'informer sur la RIEIII. *Prochainement, la réforme de l'imposition va revenir en votation. La réforme veut unifier les taux d'imposition des entreprises et des multinationales. Les premières voyant leur taux baisser considérablement et celui des deuxièmes remonter légèrement. Sur le territoire de la commune, nous n'avons qu'une multinationale, l'entreprise Merck.*

a) *Quel est le régime fiscal négocié par la commune avec cette entreprise ?*

b) *La Municipalité a-t-elle évalué la perte fiscale qu'une telle réforme provoquerait ? Augmentation des impôts de Merck et baisse des impôts des autres entreprises.*

c) *Comment la Municipalité compte-t-elle compenser ces pertes fiscales ?*

**M. le Syndic** répond que le secret fiscal ne permet pas de divulguer certaines informations. Le canton négocie tous les aspects fiscaux avec les grosses entreprises. La Municipalité répondra par écrit, le sujet est sensible car il est lié à la protection des données.

### 13. Divers et propositions individuelles

**-Mme M.-Ch. Pickavance (C)** demande s'il est possible d'améliorer, entre la Chaux et Châtel-St-Denis, les cheminements pédestres et une meilleure cohabitation entre les vélos et les voitures. Quelles seraient les démarches à entreprendre ?

**M. Ph. Goletta** répond que la route dépend du Canton et qu'il n'y a aucun projet en vue sur le tronçon la Chaux – Châtel-St-Denis. Suite à une prochaine séance avec le Canton, des informations seront données lors du prochain CC de juin, sous réserve de nouveaux éléments à relater. Entre Jongny et le Carrefour de la Chaux, une bande cyclable verra le jour dans le sens de la montée.

**M. le Syndic** précise qu'entre Bellière et Châtel-St-Denis, la commune a entrepris des travaux pour créer un cheminement piétonnier. Des discussions sont en cours avec le Canton pour la création de 3 cheminements en faveur des piétons : Chapelle – Ancienne poste, Ancienne poste – Chemin de la Fenette et Chemin de la Fenette – Hautigny.

**-M. C. Desmet (C)** lit un courrier adressé aux Municipalités du Cercle. Comme annoncé dans les médias, les CC de Vevey et la Tour-de-Peilz ont été saisis d'un postulat relançant la question d'une fusion des communes de la Riviera.

Un groupe de travail s'est créé pour étudier la possibilité d'une fusion des quatre communes du Cercle. Une réunion a eu lieu fin mars afin de définir un plan d'action. En vue d'une fusion des quatre communes pour la prochaine législature, le groupe de travail envisage de déposer une motion aux quatre CC.

Selon la volonté des CC, un processus pourrait ensuite être lancé pour l'étude de cette fusion avec la mise en place d'un Comité de pilotage et la création de groupe de travail thématique.

**-M. P. Bugmann (A)** explique que Police Riviera encaisse les taxes liées aux terrasses des cafés restaurants installées sur le domaine public. Il demande si la terrasse située devant « Fleurs de Pain » ne pourrait pas être sortie du domaine public au profit de la propriété privée de la commune. Les taxes prélevées seraient ainsi dévolues à la commune qui a largement investi pour la création de cet espace convivial.

**M. P.-A. Debétaz** répond que l'ASR prélève des taxes différenciées en fonction du nombre de mètres carrés et des terrasses saisonnières ou ouvertes à l'année. Cette rentrée d'argent va dans un pot commun. Il va se renseigner s'il est possible de sortir cet espace du domaine public.

**-Mme L. Dutoit (C)** concernant la CIEHL, demande si une modification de la cotisation par habitant est envisagée.


**M. le Syndic** répond qu'aucune modification du montant de la cotisation n'est prévue. Si tel était le cas, les dix CC de la Riviera devraient se prononcer par le biais d'un préavis.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** clôt la séance à 22h15.

Le Président  
  
H. Liniger

Au nom du Conseil communal



La secrétaire  
  
C. Cuénod-Cochard